

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Ville de Cayeux-sur-Mer

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de la Ville de Cayeux-sur-Mer s'est réuni le 23 novembre 2015 à 18 heures 50, en la Mairie de Cayeux-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mme Nathalie HUIART (absente excusée) et Mme Violette CLÉRET (absente).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut alors délibérer valablement.

Mme Clémentine BOUVILLE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu de conseil.

Monsieur David ROBART précise que les propos tenus par le journaliste, lors l'émission télévisée relative au Club Mickey, ne sont pas les siens.

Monsieur le Maire souligne que le journaliste a tout de même relaté que Monsieur David ROBART payait toujours une redevance d'occupation du domaine public à la commune.

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1	Budget principal 2015 Commune	Décision modificative n° 2
2	Budget annexe 2015 Assainissement	Décision modificative n° 2
3	Budget principal 2015 Commune	Admission en non-valeur
4	Fête des fleurs	Attribution de subventions aux associations
5	Association des Paralysés de France	Attribution d'une subvention
6	Futsal Club de Cayeux	Attribution d'une subvention exceptionnelle
7	Gestion des flux, du stationnement et valorisation du paysage - Réalisation d'une aire naturelle de stationnement à l'arrière du hameau du Hourdel	Validation du financement et autorisation de signature des conventions de gestion et financière avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
8	Reconversion de la route Blanche en voie verte	Validation du contenu de la phase travaux, validation de la participation financière et autorisation de signature d'une convention financière avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
9	Conservatoire du Littoral	Acquisition d'une parcelle - Avis du Conseil municipal
10	Conservatoire du Littoral	Avenant 2 à la convention de gestion cynégétique sur le site du Hable d'Ault
11	Agence de l'Eau Artois Picardie	Avenant 1 à la convention relative au raccordement au réseau public de collecte
12	Aménagement de l'avenue Carnot	Demande de subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

13	Aménagement de l'avenue Carnot	Demande de subvention du Département de la Somme dans le cadre du dispositif "soutien exceptionnel aux communes"
14	Délégation de service public de l'assainissement	Rapport annuel du délégataire de l'exercice 2014
15	Recensement à la population	Création de postes d'agent recenseur
16	Personnel communal	Création de postes en CUI/CAE
17	Patrimoine communal	Dénomination de la bibliothèque municipale
	Questions diverses	
	Informations diverses	

**BUDGET PRINCIPAL 2015 COMMUNE
DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires et propose la décision modificative n°2015-02 du budget de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte la décision modificative n° 2015-02 budget commune qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 65 (6541) - 1 000 €
 67 (673) + 1 000 €

Section d'investissement :

Dépenses : 020 - 11 000 €
 021 (2188) + 11000 €

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires et propose la décision modificative n°2015-02 du budget Annexe 2015 ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte la décision modificative n° 2015-02 budget annexe assainissement 2015 qui s'établit comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses : 23 (2313) - 100 €
 20 (2031) + 100 €

BUDGET COMMUNE 2015
ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le Receveur Municipal en date du 14 octobre 2015 qui demande l'admission en non-valeur des sommes portées audit état,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADMET en non-valeur, sur le budget commune exercice 2015, la somme totale ci-après :

Budget commune 2015 = 2 108.76 €

DECIDE d'imputer ladite somme à l'article 6542 du budget commune 2015.

FETE DES FLEURS
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose :

Certaines associations qui ne s'étaient pas fait connaître lors de l'établissement de la liste des subventions, ont décidé de participer à la fête des fleurs – édition 2015 soit par la réalisation d'un char «fait main», soit par leur présence avec un char «loué».

Conformément aux dispositions de la délibération n° 2015-06-040 du 11 juin 2015, il convient d'attribuer aux participants ci-dessous mentionnés, une subvention pour leur participation à la fête des fleurs 2015.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE l'attribution de subventions suivantes :

Chars "fait main":

- DELAHAYE Loïc «LOVE IN NIGHT» : 300 €
- A.P.P.C. : 300 €
- Les Amis de Marina : 300 €

Char «loué» :

- Jeunes Sapeurs-Pompiers : 200 €

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les sommes dues à cet effet.

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Association des Paralysés de France soutient le projet du groupe Habitat Samaritain qui consiste en la création d'un habitat inclusif constitué d'appartements adaptés, avec une salle de convivialité et ceci au cœur d'Amiens. Ce projet est réalisé autour de 5 axes fondateurs :

- la mixité sociale
- l'intergénérationnel
- la sécurité des lieux et des personnes

- l'accompagnement médical et social
- la proximité des services

Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'Association des Paralysés de France une subvention de 100 € pour soutenir le projet sus évoqué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 100 € à l'Association des Paralysés de France.

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la somme due à cet effet au titre de l'exercice budgétaire 2015.

**FUTSAL CLUB DE CAYEUX
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le FUTSAL CLUB de Cayeux a décidé, depuis deux ans, suite à une forte demande, d'ouvrir un créneau supplémentaire à plusieurs catégories de jeunes (U13/U15/U18) ainsi qu'une section futsal adaptée (créée notamment pour les personnes en situation de handicap – accueil de nombreux résidents du foyer d'hébergement de Brighton).

Ces catégories engendrent beaucoup de frais supplémentaires pour le Club et qui provoque un déficit annuel de 500 € par an malgré la subvention communale accordée.

Aussi et afin de permettre au FUTSAL CLUB de les pérenniser, Monsieur le Maire propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au FUTSAL CLUB de CAYEUX.

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la somme due à cet effet au titre de l'exercice budgétaire 2015.

Monsieur Christophe QUENNESSON précise que cette subvention sera versée à titre exceptionnel. Il informera les membres de cette association lors de leur assemblée générale du 28 novembre 2015.

**GESTION DES FLUX, DU STATIONNEMENT ET VALORISATION DU PAYSAGE – REALISATION D'UNE AIRE
NATURELLE DE STATIONNEMENT A L'ARRIERE DU HAMEAU DU HOURDEL
VALIDATION DU FINANCEMENT ET SIGNATURE DES CONVENTIONS DE GESTION ET FINANCIERE AVEC
LE SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD**

Monsieur le Maire expose que l'opération de gestion des flux, du stationnement et de valorisation du paysage à l'échelle du secteur du Hourdel constitue un programme d'ensemble. Il détaille l'opération conformément au document joint en annexe de la délibération.

Sur la présentation de l'opération susvisée, **le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION :**

DECIDE :

De valider le financement par la commune de Cayeux-sur-Mer à hauteur de 100 % des tranches 1 et 2 de l'aire naturelle de stationnement à l'arrière du hameau du Hourdel, respectivement au titre des exercices 2016 et 2017, tel que défini dans l'annexe.

D'approuver le principe de financement des tranches 1 et 2 au profit du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, respectivement au titre des exercices 2016 et 2017, ainsi que d'autoriser le Maire à signer les conventions de gestion et financière avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

D'inscrire les dépenses correspondantes respectivement au titre des exercices 2016 et 2017 du budget principal de la commune.

Monsieur David ROBART souhaite connaître le montant des recettes prévisionnelles des horodateurs du Hourdel.

Monsieur le Maire l'informe que les recettes sont estimées à 700 000 € sur 10 ans.

Monsieur Serge VAULEY souhaite connaître le maître d'ouvrage de cette opération.

Monsieur le Maire lui précise que le maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard et que la commune signera une convention de gestion avec cette structure.

<p style="text-align: center;">RECONVERSION DE LA ROUTE BLANCHE EN VOIE VERTE VALIDATION DU CONTENU DE LA PHASE TRAVAUX, VALIDATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD</p>

Monsieur le Maire expose l'opération conformément au document joint en annexe de la délibération.

Sur la présentation de l'opération susvisée, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DECIDE :

De valider le contenu de la phase «travaux» relatif à la reconversion de la Route Blanche en Voie Verte, sous réserve du maintien de la reprise du revêtement de surface sur l'ensemble du linéaire de la «route Blanche» comme initialement prévue et validée en décembre 2014 et confirmée par courriel du 15 décembre 2014 au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

De valider la participation financière de la commune à hauteur de 30 %, tel que défini dans l'annexe et d'autoriser le Maire à signer une convention financière avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2016 de la commune.

Monsieur Philippe PROUVOST souhaite savoir si un éclairage sera mis en place sur cette voie.

Monsieur le Maire lui répond par la négative.

Monsieur David ROBART se demande si toute la voirie sera goudronnée.

Monsieur le Maire lui répond de manière affirmative.

Monsieur Emmanuel NOIRET fait remarquer que cette route a déjà été endommagée lors d'une submersion marine et souhaite savoir si les éventuels futurs rechargements d'urgence ne seront pas gênés par cette opération.

Monsieur le Maire souligne que ces travaux ne gêneront en rien de futurs rechargements.

Monsieur David ROBART s'interroge sur la responsabilité et la périodicité d'entretien de la voirie.

Monsieur le Maire fait observer que cette route a été déclassée et est désormais comprise dans la voirie communale ; l'entretien sera donc à la charge de la commune.

Monsieur Emmanuel NOIRET souhaite savoir si la chasse est autorisée sur ce secteur puisque les chasseurs risquent de provoquer des conflits avec les promeneurs.

Monsieur le Maire précise qu'un bail a été signé avec l'association de chasse sur le domaine public maritime sec de Cayeux-sur-Mer.

Monsieur Régis BRUNET fait remarquer que les activités cynégétiques sont limitées lorsque les touristes sont nombreux.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AB 8 AU LIEU-DIT «LES GALERIES D'AMONT» AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est sollicité pour avis sur l'acquisition par le Conservatoire du Littoral de la parcelle cadastrée section AB n°8 d'une superficie de 1312 m² au lieu-dit «Les Galeries d'Amont».

Cette parcelle ne représentant pas d'intérêt particulier pour la collectivité, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable, sous réserve de laisser l'accès aux activités équestres.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Emet un avis favorable à l'acquisition par le Conservatoire du Littoral de la parcelle cadastrée section AB n°8, d'une superficie de 1312 m², au lieu-dit «Les Galeries d'Amont» ; sous réserve de laisser l'accès aux activités équestres.

Monsieur David ROBART souhaite connaître la situation géographique de cette parcelle.

Monsieur le Maire lui précise qu'elle se situe face au centre de loisirs permanent.

Monsieur Régis BRUNET s'interroge sur le montant de l'achat de ce terrain.

Monsieur le Maire ne connaît pas, aujourd'hui, le montant de cette transaction.

Monsieur Emmanuel NOIRET souhaite connaître l'utilisation qui sera faite de cette parcelle.

Monsieur le Maire imagine que cette parcelle sera destinée à la protection de la faune et de la flore.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL CONVENTION DE GESTION CYNEGETIQUE DU HABLE D'AULT AVENANT N°2

Le 1^{er} août 2009, la commune de Cayeux sur Mer a signé une convention de gestion cynégétique quadripartite ente le Conservatoire du Littoral, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, la Commune et l'association communale de chasse de Cayeux-sur-Mer. Cette convention visait deux installations de chasse sur les parcelles cadastrées section D 32 et D 668.

Par ailleurs, par délibération n° 2011-10-05 du 13 octobre 2011, le Conseil, considérant que la hutte sur la parcelle D 668 n'était plus fonctionnelle, convenait de reporter l'activité sur la parcelle D 180. L'avenant n°1 à la convention était alors signé.

L'avenant n°2 porte sur la prolongation de la convention pour une durée de 3 ans portant ainsi son terme au 30 juin 2018.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant N°2 à la convention cynégétique quadripartite entre le Conservatoire du Littoral, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, la Commune et l'association communale de chasse de Cayeux-sur-Mer portant prolongation de ladite convention jusqu'au 30 juin 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 susvisé.

AGENCE DE L'EAU
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AU
RACCORDEMENT DES EAUX USEES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Vu le code de la Santé Publique et les articles L 1331-1 et suivants,

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a, dans le cadre de son 10^{ème} Programme d'Interventions, institué une participation financière pour aider les particuliers, artisans, collectivités publiques, à se raccorder au réseau public de collecte, là où celui-ci est, ou sera, prochainement raccordé à une station d'épuration. Cette participation financière reçue par la collectivité est reversée au bénéficiaire lorsque le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées a fait l'objet d'un certificat de bon raccordement. Ainsi, par délibération n°2012-12-08 du 13 décembre 2012, le Conseil décidait la signature d'une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

L'avenant n°1 porte sur la prolongation de la convention pour une durée de 3 ans portant ainsi son terme au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la participation financière au raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement portant prolongation de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2018.

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 susvisé.

REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT EAUX USEES AVENUE CARNOT
REALISATION DES TRAVAUX ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Monsieur le Maire expose :

Les travaux de voirie de l'avenue Carnot nécessitent une réhabilitation préalable du réseau d'assainissement eaux usées.

Les travaux et les coûts correspondants sont définis comme suit :

- Reprises de branchements pour un montant de 90.200 € HT
- Renouvellement de la conduite d'eaux usées pour un montant de 197.870 € HT.
- Le coût estimatif global des travaux est de 288.070 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION :

APPROUVE la réalisation des travaux pour un montant estimatif de 288.070 € H.T.

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie au taux le plus élevé possible.

SOLLICITE le commencement anticipé de l'opération à compter de la présente décision.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant.

Monsieur Emmanuel NOIRET demande s'il est possible d'anticiper les travaux.

Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agit d'un commencement des travaux avant la notification de la subvention.

**AMENAGEMENT DE L'AVENUE CARNOT
REALISATION DES TRAVAUX ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

Monsieur le Maire expose que lors de la session du 27 avril 2015, le Conseil départemental de la Somme a décidé de mettre en place un nouveau dispositif d'aide aux communes afin d'apporter un soutien financier pour la réalisation de leurs travaux.

Intitulé «Soutien exceptionnel aux communes», cette mesure s'adresse aux communes ayant mobilisé la totalité de la dotation IDEAL qui leur a été attribuée au titre de la Politique d'Aménagement Concerté du Territoire (PACTe) sur 2012-2015.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide du Conseil départemental de la Somme dans le cadre du dispositif susvisé pour les travaux de requalification de l'avenue Carnot dont le coût estimatif est de 834 526,50 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation des travaux de requalification de l'avenue Carnot pour un montant estimatif de 834 526,50 € H.T.

SOLLICITE du Conseil Départemental de la Somme une subvention maximum d'un montant de 15.000 € dans le cadre du dispositif «Soutien exceptionnel aux communes» pour l'opération de requalification de l'avenue Carnot.

SOLLICITE le commencement anticipé de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant.

**SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2014**

Monsieur le Maire précise qu'aux termes de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit produire chaque année, avant le 1^{er} juin, à la commune un rapport comportant non seulement les comptes de la totalité des opérations du service délégué, mais aussi une analyse de sa qualité permettant d'apprécier les conditions de son exécution.

VEOLIA a transmis le rapport relatif au service d'assainissement pour l'année 2014 en date du 11 juin 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable sur le rapport relatif au prix et à la qualité du service public assainissement.

Monsieur Serge VAULEY souhaite connaître le montant des dépenses liées au renouvellement de matériel.

Monsieur le Maire l'informe que chacun pourra consulter ce rapport annuel à l'accueil de la mairie.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION
AGENTS RECENSEURS – REMUNERATION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu sur la commune du 21 janvier 2016 jusqu'au 20 février 2016.

Il convient de recruter huit agents recenseurs et de déterminer les conditions de rémunération ; en fonction de la dotation qui nous est attribuée d'un montant prévisionnel de 7 771 € pour le recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de créer huit postes d'agents recenseurs qui seront recrutés du 1^{er} janvier 2016 au 28 février 2016.

DECIDE de rémunérer les agents recenseurs aux conditions suivantes :

- au prorata du nombre d'imprimés soit 1,70 euro par bulletin individuel et 1 euro par feuille de logement.

Les demi-journées de formation seront rémunérées à hauteur de 15 euros par formation sous réserve que l'agent recenseur commence la collecte sur le terrain.

Ces taux sont soumis à cotisations sociales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il manque encore 3 candidats.

Monsieur David ROBART propose de prévoir une annonce sur Pôle Emploi.

Monsieur le Maire répond qu'une annonce sera mise en place si aucune candidature supplémentaire ne nous parvient.

PERSONNEL COMMUNAL CREATION DE POSTES EN CUI-CAE (CONTRAT UNIQUE D'INSERTION)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du dispositif de contrat unique d'insertion – contrat d'aide à l'emploi (CUI-CAE), il est proposé de créer trois emplois dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Ces contrats sont des contrats aidés, réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ces contrats s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription des CUI-CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi et de la Mission Locale Picardie Maritime pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- DECIDE de créer trois postes, affectés aux services techniques et aux services administratifs dans le cadre du dispositif CUI-CAE.

- INDIQUE que la rémunération desdits contrats sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi et la Mission Locale Picardie Maritime pour ces recrutements.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

Monsieur Emmanuel NOIRET demande s'il n'est pas possible de former un électricien parmi les agents en place.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur Serge VAULEY regrette que l'on recrute 3 agents supplémentaires.

**PATRIMOINE COMMUNAL
DENOMINATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'à la demande de Monsieur Henri HEINEMANN, son nom soit donné à la bibliothèque municipale.

Monsieur Henri HEINEMANN, aujourd'hui retraité, a été professeur dans un collège technique et a été nommé plus tard dans un collège d'enseignement général où il enseigna le français et l'histoire.

Monsieur Henri HEINEMANN, en dehors de son métier, s'est spécialisé dans l'éducation populaire et y a eu des responsabilités nationales. Il s'est également consacré à la littérature. Il a, à son actif, une trentaine d'ouvrages.

Monsieur Henri HEINEMANN a été Maire de Cayeux-sur-Mer durant un mandat, de 1977 à 1983.

Monsieur Henri HEINEMANN est Chevalier de la Légion d'Honneur, de l'Ordre du Mérite, et des Arts et Lettres, Officier des Palmes Académiques et Médaille d'Argent de la Ligue de l'Enseignement.

Considérant la demande de Monsieur Henri HEINEMANN et le souhait de la Municipalité de donner un nom à la bibliothèque municipale,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 1 voix CONTRE :

DECIDE de dénommer : La bibliothèque municipale «Bibliothèque Henri HEINEMANN».

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la procédure et la nécessité du transfert du service d'aide à la personne du C.C.A.S. de Cayeux-sur-Mer vers l'association « Familles Rurales de Bourseville ».

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Fait en Mairie, le 27 novembre 2015

Le Maire,
Jean-Paul LECOMTE

